

Lundi, le 5 décembre 2022

2022-12-05

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, cinq décembre deux mille vingt-deux (05-12-2022) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont

Siège N° 2 = Richard Viau

Siège N° 3 = Onil Giguère

Siège N° 4 = Pauline Dumoulin

Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien

Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus et suivi du dossier de la route 257 ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport des revenus et dépenses ;
- 10° Avis de motion pour un règlement concernant le taux de taxes pour l'exercice 2023 et les conditions de perception ;
- 11° Nomination d'une personne désignée (fossé mitoyen, clôture mitoyenne, fossé de drainage, etc.) ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité ;
- 15° Nomination des membres formant le Comité de négociation du terrain ;
- 16° Projet Sage Maison - engagement ;
- 17A° Contrôle intérimaire ;
- 17B° Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de préemption ;
- 18° Formation Journée expertise jeunesse FQM – Marie-Pier Therrien ;
- 19° Projet piste de ski de fonds ;
- 20° Entretien du chemin de la Mine ;
- 21° Crédit de taxes de nouvelles constructions résidentielles ;
- 22° Écocentre de Val-des-Sources – budget 2023 ;
- 23° Projet culturel – fabrication de chandelles ;
- 24° Reddition – travaux de voirie (TECQ) ;
- 25° Renouvellement du crédit-bail pour Camion Western Star ;
- ~~26° Entente modifiant l'entente relative à la constitution d'une régie intermunicipale en incendie ;~~
- 27° Demande de remboursement pour activités hors MRC ;
- 28° Aide financière demandée par la Meunerie ;
- 29° Voirie ;
- 30° Varia ;
 - 30.1° Projets étudiants 2023 ;
 - 30.2° Soirée danse traditionnelle ;

- 30.3° PIIA – Vincent Picard et Mélanie Bernier ;
- 30.4° Contrat de gré à gré – déneigement 2022-2023 ;
- 30.5° Fonds réserve pour les dépenses liées à la tenue d'une élection 2023 – autoriser un transfert ;
- 30.6 Nouveau mode de calcul pour entente 10 ans – Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts ;
- 30.7 PPU et contrôle intérimaire – mandat à Hugues Thivierge ;
- 30.8 Projet Maison des jeunes ;
- ~~30.9 Heures des séances 2023 ;~~
- 30.10 Demande de l'Escadron C ;
- 30.11 Soumission pour ajout de caméras (centre communautaire et chalet des loisirs) ;
- 30.12 Vœux des fêtes – Actualités l'Étincelle ;
- 30.13 Appui demandé par la MRC des Maskoutains – bâtiments patrimoniaux ;
- 30.14 Virement entre compte (vidange de fosses vers EOP) ;
- 30.15° Mandat à Yves Kirouac d'Évimbec – évaluation marchande ;
- 30.16° Rédaction d'une Politique PDCN ;
- 30.17° Point d'information demandé par Jean-Pierre Chapleau ;
- 30.18° Grange pour Musée incroyable ;

202212-344

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202212-345

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202212-346

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202212-347

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

LES COMPTES

202200668 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal et agente	320.28 \$
202200669 = Gesterra : redevances et enfouissement	1 006.39 \$
202200670 = Bureau en gros : caisses de papier, acer spin 511	870.47 \$
202200671 = Hydro-Québec : électricité au chalet des loisirs, centre Communautaire, station de pompage, station épuration, garage	3 106.97 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE NOVEMBRE : 282 187.03 \$

TOTAL DES REVENUS DE NOVEMBRE : 110 067.52 \$

202290324 = Isabelle Harmegnies : 36 h service de garde (loisirs) du 7 au 18 novembre 2022	681.55 \$
202290325 et 326 = Stephen Channer : 34 h entretien voirie et 4%	823.88 \$
202290327 à 330 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	3 606.76 \$
202290331 à 334 = Émilie Windsor : salaire (4 semaines)	2 358.76 \$
202290335 à 338 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	3 084.72 \$
202290339 à 342 = André Larrivée : salaire (4 semaines)	2 936.00 \$
202290343 = Richard Viau : rémun. élus pour déc. 2022	406.10 \$
202290344 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour déc. 2022	406.10 \$
202290345 = Claude Dupont : rémun. élus pour déc. 2022	406.10 \$
202290346 = Onil Giguère : rémun. élus pour déc. 2022	406.10 \$
202290347 = Marie-Pier Therrien : rémun. élus pour déc. 2022	406.10 \$
202290348 = Francis Picard : rémun. élus pour déc. 2022	406.10 \$
202290349 = Pierre Therrien : rémun. élus pour déc. 2022	1 202.01 \$
202290350 = Isabelle Harmegnies : 30 h au service de garde du 20 nov. au 2 déc. 2022.....	583.62 \$
202200672 à 675 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, chalet des loisirs, location de salle, 50% déneigement (4 semaines)	2 160.00 \$
202200676 = Hydro-Québec : station de pompage	117.37 \$
202200677 = Vivaco : essence, balais, ancre à douille	626.05 \$
202200678 = Petite caisse : timbres, réception	300.00 \$
202200679 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	5 305.90 \$
202200680 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part déc. 2022, frais de recul 2022	3 675.67 \$
202200681 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 707.91 \$
202200682 = Infotech : papeterie 2023 (50%)	688.70 \$
202200683 = Pierre Therrien : frais de déplacement, club social	127.00 \$
202200684 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	15.00 \$
202200685 = Postes Canada : rouleaux de timbres	846.22 \$
202200686 = Comité de développement : remboursement	2 204.61 \$
202200687 = Excavation Marquis Tardif : transport de gravier, rouleau compacteur	31 420.24 \$
202200688 = Ciment Ro-No : béton, fibre structurale, voyage incomplet	885.32 \$
202200689 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	250.65 \$

202200690 = J.N. Denis : wiper, lave-vitre, batterie, core, antirouille, adaptateur femelle, hose hydraulique, fitting, protecteur	731.94 \$
202200691 = Charest International : balais, H-17-A DBF4	202.36 \$
202200692 = Desroches Groupe Pétrolier : diesel, mazout	1 551.74 \$
202200693 = Sidevic : kit burins carbure, rectifieuse de service, bolts, gants, raccord 3/8, tape électrique, support manche de brosse	607.02 \$
202200694 = Onil Giguère : frais de déplacement, club social	133.90 \$
202200695 = Saphir Technologie : service professionnels (imprimante au garage, wifi à la bibliothèque, réseau, configurer caméras ordinateur et cellulaires	1 080.77 \$
202200696 = Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 051.04 \$
202200697 = Centre agricole Wotton : filtres huile et essence, goupille, roll pin, pin 35 x 135, douille	852.05 \$
202200698 = Claude Dupont : club social	102.00 \$
202200699 = CDWare : contrat de service GPS du camion Inter	189.71 \$
202200700 = Francis Picard : club social	102.00 \$
202200701 = Alarme Bois-Francs : rapport alarme incendie	1 262.32 \$
202200702 = Richard Viau : club social	102.00 \$
202200703 = Marie-Pier Therrien : formation « Le comportement éthique », : formation Journée expertise jeunesse, club social	447.46 \$
202200704 = H2O Innovation : contrat de service, kit diaphragme	1 367.05 \$
202200705 = André Larrivée : bottines de travail	150.00 \$
202200706 = Isabelle Harmegnies : club social	68.00 \$
202200707 = Clémence Hourlay : rémunération responsable bibliothèque (4 semaines), livres	552.90 \$
202200708 = FQM Assurances : ajout module de jeux 0-5 ans, cyberrisque	251.79 \$
202200709 = Pauline Dumoulin : club social	102.00 \$
202200710 = Autobus Arthabaska : activité pour le service de garde	517.39 \$
202200711 = Excavation Simoneau et frères : transport de gravier	1 399.46 \$
202200712 = Absolu : création d'une déclinaison de logo pour Programme Habitation durable	574.88 \$
202200713 = Inneo : suivi d'eau souterraine – automne 2022	3 058.34 \$
202200714 = Distribution SecurMed : gants, masques, lingettes	139.23 \$
202200715 = La Grange Pardue : caisse de bière pour la St-Jean (loisirs)	586.07 \$
202200716 = Mégaburo : frais pour photocopies – lecture compteur	214.47 \$
202200717 = Vivaco : essence, peinture antirouille	409.35 \$
202200718 = MRC des Sources : vidange de fosses	19 984.14 \$
202200719 = Pierre Therrien : frais de déplacement et repas	203.12 \$
202200720 = JN Denis : élastique style araignée, peinture en spray	45.35 \$
202200721 = Sidevic : passe-partout, batterie, lame, lame scie, flat washer, crédit	157.40 \$
202200722 = SDE Granit : contribution 2023 – Route des Sommets	436.73 \$
202200723 = Oxygène Bois-Francs : acétylène, oxygène	31.74 \$
202200724 = Centre agricole Wotton : antigel, filtres, sensor fuel	504.23 \$
202200725 = Aline Piché : travaux horticoles – 3 h 30	140.00 \$
202200726 = Léa C. Brillant : accompagnement de la démarche MADA pour les mois d'octobre et novembre 2022	1 400.00 \$
202200727 = Le code Ducharme : renouvellement des mises à jour des codes	220.50 \$
202200728 = Musée des beaux-arts de Sherbrooke : activité de service de garde	171.89 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
	<hr/>
	112 287.98 \$

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

202212-349

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

ET résolu à l'unanimité des membres

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme dépose le rapport des revenus et dépenses préparé en date du 16 novembre 2022.

Adoptée

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

202212-350

Le conseiller Francis Picard donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement concernant le taux de taxes de l'exercice financier 2023 et les conditions de perception.

Adoptée

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE (FOSSÉ MITOYEN, CLOTURE MITOYENNE, FOSSÉ DE DRAINAGE, ETC.)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désignent l'officier municipal, Monsieur Luc Lefrançois pour régler les mésententes conformément aux articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le 3e alinéa de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales autorise le conseil à prévoir, à même l'acte de désignation de la personne désignée, la rémunération et les frais admissibles ;

202212-351

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée.

QUE l'ouverture de dossier est fixée à 100 \$ par demande en plus des frais suivants :

Travail et démarches de la personne désignée (par exemple : vacation sur les lieux, vacation au bureau de la publicité des droits, préparation de rapport et transmission de rapport, ordonnance, etc.) selon le salaire horaire de l'officier municipal ;

Déboursés divers (frais pour services professionnels : avocats, agronomes, ingénieurs, etc., transmission de documents, etc.) selon les coûts réels ;

Frais de déplacement selon les frais payés habituellement par la municipalité ;

Les montants prévus à la présente résolution seront indexés, pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2014, en fonction du salaire payé à l'officier municipal.

Adoptée

DÉPOT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

202212-352

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 29 novembre 2022.

Adoptée

NOMINATION DES MEMBRES FORMANT LE COMITÉ DE NÉGOCIATION DE TERRAIN

202212-353

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les conseillers Claude Dupont, Richard Viau et Onil Giguère soient nommé à titre de responsable pour représenter la municipalité dans ce dossier.

Adoptée

PROJET SAGE MAISON – ENGAGEMENT

202212-354

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à trouver un terrain pour le projet de la Sage Maison d'une superficie d'environ 6000 m². Elle s'engage également à payer les frais de l'achat du terrain et des frais inhérents s'y rattachant.

Adoptée

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DÉCOULANT DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) DE LA MRC DES SOURCES ET DE LA REFORTE DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AUX FINS DE CONCORDANCES AU SADD

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC des Sources le 17 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la municipalité est présentement en refonte des règlements municipaux aux fins de concordances au SADD de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que les lots : 6 207 172, 6 207 136, 6 207 194 et 6 207 193 font partie des zones prioritaires de développement identifiées au SADD des Sources ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque de logement varié et abordable dans le noyau villageois de Saint-Adrien ;

CONSIDÉRANT que les autres zones prioritaires identifiées au SADD des Sources ont été caractérisées et comportent plusieurs milieux humides qui sont incompatibles avec le développement domiciliaire ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 112 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le contrôle intérimaire permet à la municipalité de restreindre la réalisation de nouveaux projets de lotissement, de construction ou de nouvelles utilisations du sol lors de la révision de son plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le contrôle intérimaire permet de s'assurer que les efforts de planification consentis ne seront pas rendus vains par la réalisation de projets qui compromettraient la portée des nouvelles orientations et règles d'aménagement et d'urbanisme en voie d'être définies ;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait les démarches nécessaires pour se doter d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur visé.

202212-355

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU par la Municipalité de Saint-Adrien d'imposer un contrôle intérimaire sur les lots faisant partie des zones prioritaires de développement identifiées au SADD des Sources, soit les lots numéros 6 207 172, 6 207 136, 6 207 194 et 6 207 193.

Par ce contrôle intérimaire, la municipalité impose :

- Une interdiction de procéder à l'aliénation par lotissement des lots faisant partie des zones prioritaires de développement identifiées au SADD des Sources, soit les lots numéros 6 207 172, 6 207 136, 6 207 194 et 6 207 193 ;
- Une interdiction de procéder à toutes nouvelles opérations cadastrales sur les lots faisant partie des zones prioritaires de développement identifiées au SADD des Sources, soit les lots numéros 6 207 172, 6 207 136, 6 207 194 et 6 207 193 ;

- Une interdiction de procéder à la démolition des immeubles se trouvant sur les lots faisant partie des zones prioritaires de développement identifiées au SADD des Sources, soit les lots numéros 6 207 172, 6 207 136, 6 207 194 et 6 207 193 ;
- Une interdiction de procéder à toute nouvelle construction sur les lots faisant partie des zones prioritaires de développement identifiées au SADD des Sources, soit les lots numéros 6 207 172, 6 207 136, 6 207 194 et 6 207 193.

Adoptée

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DE PRÉEMPTION

202212-356

Le conseiller Francis Picard donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement de préemption.

Adoptée

FORMATION JOURNÉE EXPERTISE JEUNESSE FQM

202212-357

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la conseillère Marie-Pier Therrien à s'inscrire à la formation « Journée expertise jeunesse FQM » au coût de 70 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

PROJET PISTE DE SKI DE FONDS

Le projet est reporté en 2023 pour mieux de préparer et commander la signalisation nécessaire afin que le circuit soit sécuritaire pour les usagers.

ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA MINE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adrien a reçu une demande en octobre dernier pour entretenir le chemin, voir à la refaire complètement pour éviter que des problèmes d'affaissement resurgissent à chaque averse de pluie ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande ainsi que de l'état du chemin ;

202212-358

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien fera l'entretien minimal sur cette route. Des précisions seront apportées lors de la prochaine séance pour compléter cette résolution.

Adoptée

**PROGRAMME ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ
(NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES)**

202212-359

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien met fin au Programme accès à la propriété à compter d'aujourd'hui.

Adoptée

ÉCOCENTRE DE VAL-DES-SOURCES – BUDGET 2023

202212-360

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la proposition de la Ville de Val-des-Sources pour l'utilisation de l'écocentre domestique selon les conditions suivantes :

- Un frais de base annuel de **11 \$ par unité d'évaluation résidentielle** (incluant les résidences de ferme) sera chargé à la Municipalité, afin de payer pour l'entretien et l'opération des lieux. Au frais de base annuel, s'ajoutera les frais de traitement des matières payer sur place par l'utilisateur du service. La liste des frais de traitement est énumérée en annexe.
- La Ville de Val-des-Sources fera parvenir une copie des factures mensuelles aux municipalités.
- Dans le cas d'un entrepreneur, un commerce, une entreprise industrielle ou une institution (ICI), l'accès n'est pas autorisé.
- Un communiqué sera distribué sur le territoire de la municipalité pour informer la population.

Adoptée

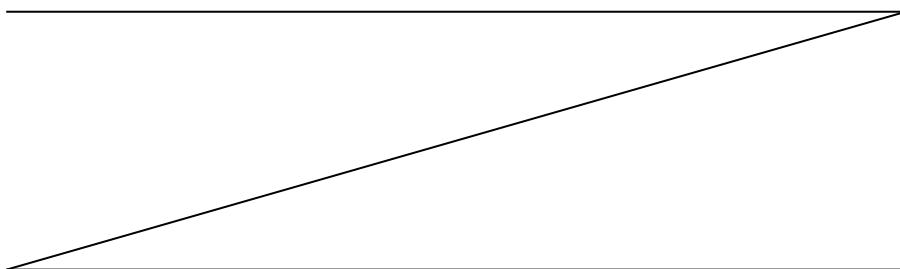
PROJET CULTUREL – FABRICATION DE CHANDELLES

202212-361

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE les membres du conseil acceptent de verser la contribution demandée soit, un montant de 230 \$ pour l'activités de chandelles de cire qui aura lieu à la Meunerie le 18 décembre prochain.

Adoptée



TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX N° 4

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

202212-362

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

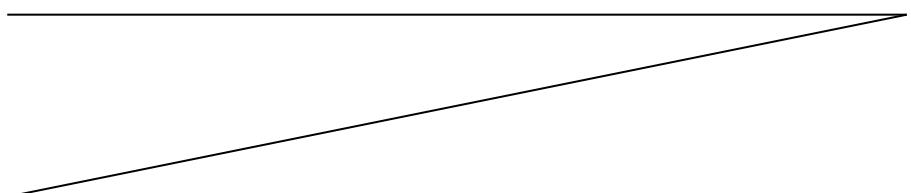
QUE la Municipalité de Saint-Adrien approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée



RENOUVELLEMENT DU CRÉDIT-BAIL POUR CAMION WESTERN STAR

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance du contrat de crédit-bail pour le camion Western Star est le 21 février 2023 ;

202212-363

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien choisit l'option « c » soit : louer le matériel pour un autre terme commençant le jour suivant la date d'option d'achat, sous réserve d'approbation du crédit et de toutes les autres approbations à la seule discrétion du crédit-bailleur, et remettre un nouveau Contrat de crédit-bail, signé par le crédit-preneur et le crédit-bailleur, pour un terme révisé et un loyer que le crédit-bailleur, agissant raisonnablement, établira.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires aux fins de la présente.

Adoptée

DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR ACTIVITÉS HORS MRC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a reçu quelques demandes de remboursement pour des activités hors MRC ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification les cours de skate et de gymnastique ou tout autres cours offerts qui ne sont pas offerts dans la MRC des Sources ;

202212-364

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de rembourser au prorata des demandes reçues dans l'année entière afin de respecter le budget de 2 500 \$ prévu à cet effet.

Adoptée

AIDE FINANCIÈRE DEMANDÉE PAR LA MEUNERIE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue le 23 novembre 2022 au montant de 5 000 \$ afin d'assurer la vitalité de l'organisme ;

202212-365

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de verser une aide financière au montant de 5 000 \$ pour l'année 2023 ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien se réserve l'usage de la salle quatre (4) fois par année avec un avis de 30 jours en respect des consignes sanitaires en vigueur au montant de la réservation ;

QUE l'aide financière n'est pas récurrente.

Le conseiller Richard Viau déclare son intérêt.

Adoptée

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

PROGRAMME EMPLOI ÉTUDIANTS – DEMANDES

202212-366

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose une demande auprès de Service Canada dans le but d'avoir une subvention pour l'embauche d'étudiants pour la période estivale pour l'accueil, l'entretien de la pelouse et de l'embellissement.

QUE les Loisirs Saint-Adrien inc. déposent une demande auprès de Service Canada et Carrefour jeunesse Emploi dans le but d'avoir une subvention pour l'embauche d'étudiants pour la période estivale pour le Camp de jour.

Adoptée

SOIRÉE DANSE TRADITIONNELLE

202212-367

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de verser la somme de 500 \$ pour l'activité qui a eu lieu le 30 décembre 2022 au BEAM, le CSLE versera la somme de 750 \$ en plus des billets de 10 \$ qui seront vendus à la porte. Le budget global pour l'activité est de 1 750 \$.

Adoptée

PIIA – DEMANDE DE VINCENT PICARD ET MÉLANIE BERNIER

ATTENDU QUE Monsieur Vincent Picard a fait des corrections à son premier projet de construction de garage prévu au 1625 de la rue Giguère ;

ATTENDU QUE sa demande est maintenant conforme aux règlements et ne requière aucune dérogation mineure ;

ATTENDU QUE son projet est situé dans la zone R-23 qui est une zone strictement résidentielle et assujettis à un Règlement concernant les plans d'implantations et d'intégration architectural (PIIA) ;

ATTENDU QUE cette demande a fait l'objet d'une consultation par le Comité consultatif en urbanisme (CCU) tel que le prévoit le règlement ;

ATTENDU QUE le procès-verbal de cette consultation fait partie intégrale des documents qui ont été mis à la disposition du conseil pour l'étude de la demande ;

202212-368

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la demande tel que proposée selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

**CONTRAT SURNUMÉRAIRE DÉNEIGEMENT 2022-2023
ENTENTE GRÉ À GRÉ – DÉNEIGEMENT SUR DEMANDE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien désire conclure une entente gré à gré (contrat à exécution) avec monsieur Vincent Marcoux pour la saison 2022-2023 ;

202212-369

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé pour la disponibilité.

QU'un montant de 30 \$ l'heure soit versée pour chaque heure travaillée.

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

**AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVE POUR
LES DÉPENSES LIÉES A LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 202201-018, la Municipalité de Saint-Adrien a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 16 000 \$;

202212-370

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Francis Picard

Et résolu à l'unanimité des conseillers(es) présents(es) :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4200 \$ pour l'exercice financier 2023 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice).

Adoptée

**PROPOSITION D'UN NOUVEAU MODE DE CALCUL POUR
LA RÉFECTION D'UNE ENTENTE POUR UN TERME DE
10 ANS AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DES 3 MONTS**

202212-371

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

D'établir le mode de répartition des coûts d'opération et d'administration comme suit :

QU'une somme de 25 000 \$ soit déterminée comme quote-part de base et assumée par l'ensemble des municipalités participantes à raison de 5 000 \$ chacune annuellement ;

QUE cette somme soit déduite du budget annuel des opérations et d'administration ;

QUE la somme restante du budget annuel des opérations et d'administration soit répartie au prorata de l'évaluation foncière imposable uniformisée des municipalités participantes ;

QUE ce nouveau mode de calcul soit en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 et qu'un taux d'inflation de 2% sera ajouté annuellement.

Adoptée

**PPU ET CONTRÔLE INTÉRIMAIRE
MANDAT À LA FIRME CONSULTANTS GTE**

202212-372

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien attribue le mandat pour la rédaction d'un règlement de contrôle intérimaire à la firme d'urbaniste Consultants GTE.

QUE :

- L'analyse précise des besoins
- L'identification de l'application PPU e fonction des besoins
- L'identification et délimitation du secteur visé
- L'identification et analyse des interventions souhaitées :
 - Usages
 - Densité
 - Circulation et stationnement
- L'identification des principaux points du plan d'action
- L'analyse de l'opportunité d'établir un programme d'acquisition et intégration
- La géomatique et la préparation des plans

Soient inclus au mandat pour un montant total de 4 275 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

PROJET MAISON DES JEUNES

202212-373

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien est présente dans le dossier en tant que support et logistique au projet de l'Association des Groupes Jeunesse de l'Or Blanc et confirme que les démarches sont débutées, à savoir : plan et devis ainsi que le bail emphytéotique.

Adoptée

DEMANDE DE PARTENARIAT FAITE PAR ESCADRON 635

202212-374

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une contribution à l'Escadron 635 Cadets de l'air au montant de 100 \$.

Adoptée

SOUMISSION POUR AJOUT DE CAMÉRAS (CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CHALET DES LOISIRS)

Un retour sera fait dans ce dossier à une séance ultérieure.

VŒUX DE NOËL – JOURNAL ACTUALITÉS L'ÉTINCELLE

202212-375

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la publication des vœux de Noël sur 1/6 de page au montant de 229 \$ plus taxes.

Adoptée

**APPUI DEMANDÉ PAR LA MRC DES MASKOUTAINS
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX**

Un retour sera fait dans ce dossier à une séance ultérieure.

**VIREMENT ENTRE COMPTE
(VIDANGE DE FOSSES VERS EOP)**

202212-376

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil autorisent le transfert d'un montant de 19 984.14 \$ du compte « vidange de fosses (ET10) au compte opération pour rembourser la dépense dans le compte mentionné.

Adoptée

**MANDAT À ÉVIMBEC
ÉVALUATION MARCHANDE D'UN TERRAIN**

202212-377

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien attribue le mandat pour faire l'évaluation marchande d'un terrain à la firme Évimbec.

Adoptée

RÉDACTION D'UNE POLITIQUE PDCN

202212-378

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien rédige une Politique PDCN.

Adoptée

**POINT D'INFORMATION DEMANDÉ PAR JEAN-PIERRE
CHAPLEAU**

Monsieur Chapleau nous informe de la tenue de l'AGA du Comité de développement le 12 décembre prochain ainsi que la mise à jour des lettres patentes.

GRANGE POUR MUSÉE INCROYABLE

Madame Sylvie Berthaud discute de son projet qu'elle a déposé en novembre dernier concernant son rêve de construire une grange traditionnelle pour exposer la collection du Musée incroyable. Présentement les élus sont en réflexion sur les futurs projets qui pourraient se concrétiser au 1609 Principale.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202212-379

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 21 h 00.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

